

Séance du 18 novembre 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Mesdames Gisèle FINLAY, Catherine PEPIOT, et Monsieur Philippe VERNET absents. Monsieur Bernard DUCOULOUX est absent excusé. Madame Henriette HENRIOT-COLIN est secrétaire de séance.

1 / ONF : état d'assiette des coupes 2005

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'état d'assiette des coupes 2005 proposé par l'ONF :

- vente de futaies affouagères : parcelles 4, 10 et 15
- délivrance aux affouagistes :
 - parcelles 4 et 15 en amélioration
 - parcelles 4 et 10 en régénération

7/7

2 / Assainissement : choix de zonage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit la carte de zonage scénario n° 2, avec les modifications suivantes :

- extension aux parcelles HENRIOT-COLIN visées par un C.U
- extension à deux habitations récentes DUREY et BONNET
- extension à une future habitation COUDRY

Ce scénario n° 2 est un réseau unique.

6 voix pour

1 abstention

3 / Bâtiment mairie et économies d'énergie

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise PAUSET (pose de fenêtres et volets) et autorise le Maire à faire une demande de subvention auprès du :

- Conseil Régional
- l' ADEME

7/7

4 / Vente d'une parcelle du lotissement

Suite à la défection de Monsieur LONGELEUX, le Conseil Municipal accepte de vendre la parcelle suivante au prix de 42 € le m² :

lot n° 2/ ZA 151 / 1043 m²

à Monsieur SEHIER et Madame PICARD

20 rue des Essarts

25620 MAMIROLLE

7/7

5 / Extranet des communes du Doubs

Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Conseil Général et choisit l'option 1 à l'unanimité.

7/7

6 / Terrains de tennis couverts

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'implantation d'un futur complexe de terrains de tennis couverts présenté par le Syndicat du Plateau et après en avoir délibéré s'oppose à l'unanimité à la participation financière de ce projet.

7/7

INFORMATION

P.L.I.E : le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut vous apporter une aide efficace dans vos démarches en vous proposant un **accompagnement individualisé** avec un **référent**. Ce **professionnel de l'emploi** prendra contact avec vous afin de vous rencontrer. Ensemble, vous ferez le **point** sur votre **situation** par rapport à votre recherche d'emploi et aux difficultés que vous rencontrez. Il vous aidera dans l'élaboration et la concrétisation de **vos projet professionnel**, à partir de **vos besoins** (formation, aide à la recherche d'emploi, contacts avec les employeurs...).

Si cette démarche vous intéresse, vous pouvez prendre contact avec

- la mairie de votre commune
- l'association du PLIE de la CAGB – 2 rue Jouchoux à Besançon – tél : 03.81.87.81.80

Vu pour être affiché le 19 novembre 2004, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes
à Le Gratteris, le 19 novembre 2004

(Sceau de la mairie)

Le Maire,

Nicole JANNIN